

Les travaux de déconstruction du Moulin Damay ont débuté

Enjambant le bras de la Somme, dans la rue Saint-Fursy, le moulin Damay est connu de tous les Péronnais et de ceux empruntant la RD1017. Grâce à sa position stratégique, il retient l'eau de la Somme et des étangs Robécourt. En cas de fortes pluies et de crues, il est possible d'utiliser ses vannages pour réguler le niveau de l'eau. Cela permet d'éviter les inondations, de protéger les habitants ainsi que la biodiversité. Historiquement, le Moulin Damay est également le dernier rempart de protection avant Paris.

Jusqu'en 2020, le moulin Damay est passé entre les mains de différents propriétaires privés mais aucun travaux et entretien n'ont été réalisés, expliquant la dégradation progressive du bâtiment. En juillet 2020, la Ville de Péronne confirme vouloir faire valoir son droit de préemption pour racheter le bâtiment et annonce le projet de déconstruction.

Première étape du projet

La première étape du projet de déconstruction du Moulin Damay a été initiée au début du mois de septembre avec l'automatisation du système de vannage. Un vannage est un ouvrage hydraulique comparable à une porte que l'on actionne verticalement pour laisser passer ou retenir les eaux d'un barrage, d'un canal, d'une rivière... Les vannages ont très souvent été utilisés dans les moulins à eau pour contrôler le débit de l'eau alimentant, grâce à la force hydraulique, une roue ou une turbine. Mais les vannages sont également très présents le long des cours d'eau, à l'image de la Somme, afin de réguler les niveaux du cours d'eau et de maintenir un écosystème sain tout en préservant les zones habitées. La plupart des vannages sont aujourd'hui automatisés, ce qui permet un contrôle précis du débit de l'eau. À Péronne, ils sont encore actionnés par les agents du Pôle Technique de la Ville qui se chargent d'ajuster les volets en fonction des besoins. En effet, depuis que la ville est propriétaire du moulin, les agents sont sollicités afin de prendre en charge les manœuvres du vannage. Dans un premier temps, ils le faisaient grâce au système mécanique d'origine, sur 3 volets. Progressivement, l'absence d'entretien a rendu impossible les manœuvres sur une partie de l'ouvrage condamnant deux des trois zones de passage. Si les vannages du moulin venaient à céder, l'eau qu'ils retiennent viendrait à s'écouler totalement en aval entraînant l'inondation totale des territoires qui s'y trouvent. À l'inverse, les étangs en amont seraient complètement vidés, ce qui serait une réelle catastrophe écologique. L'état du système représentait un réel danger nécessitant une intervention urgente avant d'envisager d'autres travaux concomitants. Maintenant que le site est sécurisé, il est possible d'envisager le début des travaux de déconstruction du Moulin.

Seconde étape du projet - La déconstruction

La base vie du chantier va s'installer à partir du 8 janvier 2024 et les travaux de déconstruction vont débuter aux alentours du 15 janvier 2024. Durant la quatrième phase des travaux - **à savoir du 24 février au 11 mars - la circulation sera complètement interdite dans la rue Saint-Fursy - de Cerfrance jusqu'au stop de la rue des Grands Moulins**. Durant toute la durée des travaux, la rue du Marin Delpas passera en double sens de circulation.

Pour rappel, des études réalisées dans le bâtiment ont mis en évidence la ☐ *présence d'hirondelles et de chauves-souris : des espèces protégées. Ainsi, afin* ☐ *de préserver la faune présente au sein du moulin, la tour la plus à gauche* ☐ *lorsque l'on fait face au bâtiment ne sera pas déconstruite afin d'accueillir les espèces protégées. Cette mesure d'évitement doit apporter un habitat de report pour ces animaux qui profitent de l'environnement naturel à proximité pour la nourriture et comme source d'abris.*